

## DAAF

Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

# FICHE NAVETTE PRÉFECTURE

**Objet :** Décision de subdélégation de signature DAAF REUNION en date du 26 février 2016

Service	Nom et Prénom du rédacteur	Date et Signature	Observations
DAAF	SIMON Philippe	Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 26 février 2016 	
Préfecture (membre du corps préfectoral suivant le sujet - Bien préciser le visa requis)	.....	<b>Philippe SIMON</b>	
Préfecture			
Préfecture	Monsieur le Préfet		
<b>Décision pour publication au RAA spécial</b>			
Préfecture	Bureau du courrier pour numérotation		

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Direction de l'Alimentation  
de l'agriculture et de la forêt

Secrétariat Général

Dossier suivi par : Dominique PUECHBROUSSOU  
Tél. : 02 62 30 89 10  
Fax : 02 62 30 89 99  
Courriel : dominique.puechbroussou@agriculture.gouv.fr

## DECISION de SUBDELEGATION de SIGNATURE

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

**VU** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à saint-Pierre-et-Miquelon

**VU** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

**VU** l'arrêté interministériel du 7 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe SIMON en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

**VU** l'arrêté préfectoral n°0007 du 5 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIMON, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en date du 6 janvier 2016.

La signature déléguée par le préfet par l'arrêté susvisé est subdéléguée au sein de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les conditions suivantes :

### 1. - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, subdélégation de signature est donnée à :

- ♦ Monsieur Olivier DEGENMANN, directeur-adjoint,
- ♦ Monsieur Dominique PUECHBROUSSOU, secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception :

- des décisions réglementaires de portée générale ;
- des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances adressées aux élus et aux administrations centrales ;
- des conventions d'utilisation ou baux se rapportant aux biens immobiliers occupés par les services ;
- des décisions de subventions accordées aux collectivités locales ;
- des décisions de subventions à d'autres bénéficiaires dont le montant est supérieur à 300 000 euros.

2. - Dans la limite de leur compétence, subdélégation de signature est donnée à :

• Secrétariat général :

**Monsieur Jean-François MOUNIAMA**, adjoint au secrétaire général pour tous les actes relevant du secrétariat général

• Service de l'économie agricole et des filières (SEAF) :

**Monsieur Richard FEUILLADE**, chef du service, pour tous les actes relevant du service

**Monsieur Nicolas CAMBRONNE**, chef du pôle « marchés et filières », pour tous les actes relevant du service,

**Monsieur Frédéric FANON**, chef du pôle « aides directes, subventions individuelles » pour tous les actes relevant du service,

**Monsieur Sébastien LESAGE**, chef du pôle « installation, contrôle des structures, emploi », pour tous les actes relevant du service.

• Service de la formation et du développement (SFD) :

**Monsieur Vincent BENNET**, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

**Madame Christiane DURAND-GASSELIN**, adjointe au chef de service, pour tous les actes relevant du service,

**Madame Aurélie BRAVIN**, chargée des formations scolaires, pour tous les actes relevant du service.

• Service des territoires et de l'innovation (STI) :

**Monsieur Yvan LEFEUVRE**, chef de service, pour tous les actes relevant du service,

**Monsieur Christophe CASTANIER**, chef du pôle « agriculture durable » pour tous les actes relevant du service

**Monsieur Régis LOISEAU**, chef du pôle « Europe et financement », pour tous les actes relevant du service.

**Monsieur Albert GUEZELLO**, chef du pôle « protection des terres agricoles et forêt » pour tous les actes relevant du service

• Service de l'information statistique et économique (SISE) :

**Monsieur Gil CHAULET**, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

• Service de l'alimentation (SALIM)

**Madame Loise DE VALICOURT**, cheffe du service, pour tous les actes relevant du service,

**Monsieur Laurent-Xavier DELMOTTE**, chef de la Mission d'Enquêtes Vétérinaires et phytosanitaires pour tous les actes relevant du service

**Mme Perrine BARILLET**, cheffe du pôle « sécurité et offre alimentaire », pour tous les actes relevant du service

**Monsieur Patrick GARCIA**, chef du pôle « production primaire » pour tous les actes relevant du service,

**Monsieur Aymeric LECOUFFE**, chef du pôle « échanges et inspection aux frontières » pour tous les actes relevant du service

**Monsieur BELOT-ARNAUD**, responsable de la mission ICPE, pour tous les actes relevant de cette mission,

**Madame Frédérique STEIN**, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes du pôle « sécurité et offre alimentaire »,

3. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Réunion.

Fait à SAINT-DENIS le 26 février 2016

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

  
SIMON Philippe